

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Caroline MERIAN

## Délibération n°2023-207

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

### AFFAIRES FINANCIERES BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif 2023 a été voté par le conseil communautaire le 20 décembre 2022. Le budget supplémentaire a ensuite été adopté le 27 juin 2023. La présente décision modificative prévoit des deniers ajustements pour les prévisions budgétaires 2023. Il s'agit de nouvelles informations reçues depuis le budget supplémentaire et de modifications au regard de l'exécution du budget.

La décision modificative n°2 présente les équilibres suivants :

DM2 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	120 K€	- 2 270 K€	- 2 150 K€
Budget annexe transport	77 K€	-	77 K€
Budget annexe bâtiments	130 K€	130 K€	260 K€
Budget annexe déchets ménagers	205 K€	-	205 K€
Budget annexe eau potable	120 K€	-	120 K€
Budget annexe assainissement	95 K€	10 K€	105 K€
<b>TOTAL</b>	<b>747 K€</b>	<b>- 2 130 K€</b>	<b>- 1 383 K€</b>

Considérant la transmission des maquettes budgétaires aux conseillers communautaires,

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 2023, telle qu'elle est présentée dans la note ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le

15 DEC. 2023

De la publication le  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

15 DEC. 2023



# Budget 2023

## Décision modificative n°2

Conseil communautaire

12 décembre 2023

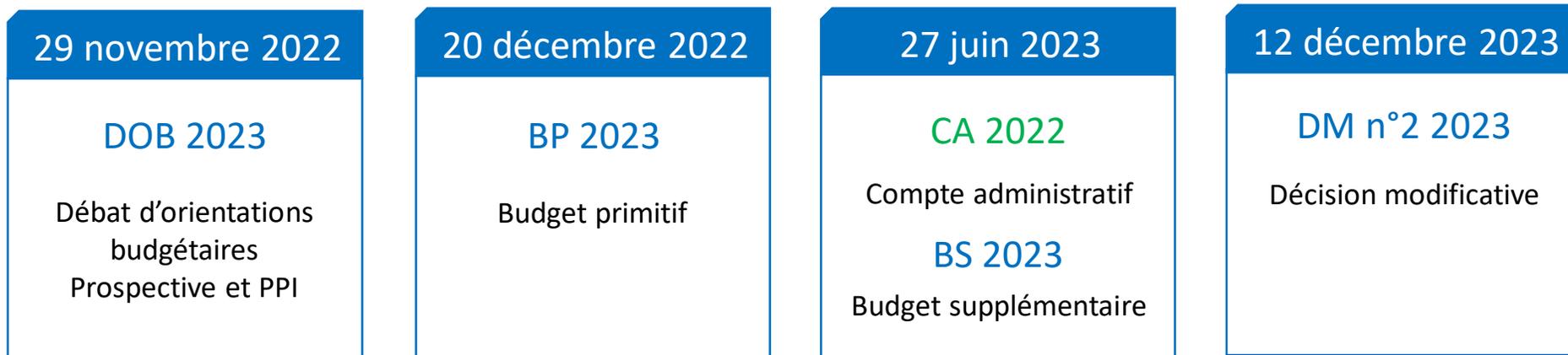


**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

1

# Calendrier budgétaire 2023 et objet de la DM2

# Calendrier budgétaire 2023



Dernières modifications des inscriptions  
budgétaires pour l'exercice 2023

# Objet de la décision modificative n°2

<i>DM2 2023</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	120 K€	- 2 270 K€	- 2 150 K€
Budget annexe transport	77 K€	-	77 K€
Budget annexe bâtiments	130 K€	130 K€	260 K€
Budget annexe déchets ménagers	205 K€	-	205 K€
Budget annexe eau potable	120 K€	-	120 K€
Budget annexe assainissement	95 K€	10 K€	105 K€
<b>TOTAL</b>	<b>747 K€</b>	<b>- 2 130 K€</b>	<b>- 1 383 K€</b>

Un budget 2023 en diminution globalement après la décision modificative n°2 : - 1,4 M€

6 budgets concernés : le budget principal et 5 budgets annexes

2

# Budget principal

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
013	Atténuations de charges	710 K€	-	-	710 K€
70	Produits des services	11 610 K€	102 K€	109 K€	11 822 K€
73	Impôts et taxes	11 605 K€	4 055 K€	- 270 K€	15 390 K€
731	Fiscalité locale	15 440 K€	- 3 624 K€	195 K€	12 011 K€
74	Dotations et subventions	9 610 K€	409 K€	6 K€	10 025 K€
75	Autres produits de gestion courante	520 K€	196 K€	-	716 K€
76	Produits financiers	155 K€	4 K€	-	159 K€
77	Produits exceptionnels	10 K€	-	-	10 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	850 K€	200 K€	80 K€	1 130 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	3 020 K€	-	3 020 K€
<b>Total</b>		<b>51 010 K€</b>	<b>4 363 K€</b>	<b>120 K€</b>	<b>55 493 K€</b>

Des recettes de fonctionnement globalement en hausse de 120 K€.

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Recettes de fonctionnement

### Produits des services : + 109 K€, correspondant principalement

- Centres de loisirs sans hébergement : + 89 K€, notamment liés à une fréquentation plus élevée
- Petite enfance : + 22 K€, liés à une activité plus forte

### Fiscalité : - 75 K€

- Fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE : -288 K€
- FPIC : - 25 K€, application de la répartition dérogatoire libre du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de l'ensemble intercommunal de LTM et des communes a diminué en 2023
- Attribution de compensation : - 12 K€, ajustement suite aux rapport de la CLETC
- Reversements conventionnels de fiscalité dans le cadre du PFF : + 55 K€
- Rôles supplémentaires connus à ce jour et ajustements concernant la GEMAPI : + 135 K€

# Budget 2023 DM2 – budget principal

Recettes de fonctionnement

**Dotations et subventions : + 6 K€**

- Plusieurs ajustements à la hausse et à la baisse concernant plusieurs politiques publiques

**Opérations d'ordre : + 80 K€**

- Opérations comptable de reprise de subventions amortissables. Consécutifs aux opérations menées quant à la qualité comptable.

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	7 470 K€	298 K€	470 K€	8 238 K€
012	Charges de personnel	25 540 K€	-	-	25 540 K€
014	Atténuations de produits	5 360 K€	302 K€	- 130 K€	5 532 K€
65	Autres charges de gestion courante	6 600 K€	658 K€	55 K€	7 313 K€
66	Charges financières	1 010 K€	-	- 100 K€	910 K€
67	Charges exceptionnelles	50 K€	-	-	50 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	4 700 K€	235 K€	20 K€	4 955 K€
023	Autofinancement complémentaire	280 K€	2 868 K€	- 195 K€	2 953 K€
<b>Total</b>		<b>51 010 K€</b>	<b>4 363 K€</b>	<b>120 K€</b>	<b>55 493 K€</b>

Des dépenses de fonctionnement globalement en hausse de 120 K€ également.

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

### Charges à caractère général : + 470 K€, correspondant principalement

- Basculement de la participation à la SPL Tourisme sur ce chapitre : + 355 K€ (inscrit précédemment pour partie en reversement de fiscalité).
- Participation à l'hôpital (CH2P) pour le centre de santé pour 2023 : + 78 K€ (montant non communiqué précédemment)
- Piscine de la Tourelle, participation supplémentaire auprès du délégataire : + 60 K€. Il s'agit de l'actualisation du coût de la DSP au regard des indices de révision, et d'une demande de prise en charge de la hausse extrêmement forte du coût de l'énergie et qui remet en cause l'équilibre de la DSP (montant d'imprévision énergie en cours d'analyse)
- Plusieurs hausses liées à l'inflation : + 31 K€ (marché de transport scolaire pour les trajets à la piscine, coût des repas en centre de loisirs)
- Ajustement de crédits : - 54 K€

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

### Reversements de fiscalité : - 130 K€

- Attributions de compensation : + 130 K€, suite au rapport de la CLETC
- Bascule de crédits vers le chapitre des charges à caractère général : - 280 K€
- Reversements conventionnels de fiscalité (IFER Eolien) + 20 K€

### Autres charges de gestion courante : + 55 K€

- Subventions au syndicat mixte de la Baie de Saint Briec pour des prestations de service environnementales (PSE) menées par des agriculteurs : + 60 K€
- Subvention à l'ALEC : + 15 K€
- Participations aux communes dans le cadre de l'avis d'appel à projet numérique : + 15 K€
- L'ajustement des crédits : - 35 K€

# Budget 2023 DM2 – budget principal

Dépenses de fonctionnement

**Charges financières : - 100 K€**

- L'augmentation des taux variables en 2023 a été moins forte qu'estimée initialement

**Dotations aux amortissements : + 20 K€**

➔ **L'autofinancement est diminué de 195 K€**

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	210 K€	190 K€	57 K€	- 70 K€	387 K€
204	Subventions d'équipement	5 780 K€	425 K€	16 K€	- 38 K€	6 183 K€
21	Immobilisations corporelles	3 570 K€	830 K€	- 1 135 K€	9 K€	3 273 K€
23	Immobilisations en cours	7 130 K€	2 421 K€	994 K€	- 2 247 K€	8 299 K€
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	8 K€	-	8 K€
26	Immobilisations financières	10 K€	-	69 K€	- 19 K€	60 K€
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	15 K€	15 K€
45	Opérations pour compte de tiers	-	10 K€	-	-	10 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	2 410 K€	-	-	-	2 410 K€
040	Opérations d'ordre entre section	850 K€	-	200 K€	80 K€	1 130 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	4 311 K€	-	4 311 K€
<b>Total</b>		<b>20 660 K€</b>	<b>3 876 K€</b>	<b>4 520 K€</b>	<b>- 2 270 K€</b>	<b>26 786 K€</b>

Les dépenses d'investissement diminuent globalement de 2 570 K€.

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses d'investissement

### **Des restitutions de crédits pour des projets d'investissement décalés à 2024 : - 1 494,8 K€**

- Travaux à la piscine : - 1 382,7 K€ (travaux de gros entretien, ravalement de la façade, portes coupe feu)
- Travaux à la micro-crèche de Plémy : - 52,1 K€
- Crédits d'études : - 60 K€ (badges d'accès aux bâtiments, travaux sur le site Murigneux)

### **Des programmes annulés ou qui ont nécessité moins de crédits que prévus : - 1 126,8 K€**

- Travaux sur les bassins d'orage : - 361,4 K€ (appels d'offres favorables)
- Travaux environnementaux : - 230,7 K€ (travaux moindres)
- Aménagement espace de la gare : - 137,4 K€ (travaux terminés)
- Travaux à la Résidence Armor de Tramain et logements locatifs : - 105,7 K€ (travaux moindres)
- Provision travaux de gros entretien : - 60,4 K€ (travaux moindres)
- Diverses opérations soldées ou changement de chapitre : - 231,2 K€

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Dépenses d'investissement

### **Des programmes de travaux nécessitant des crédits supplémentaires : + 275,6 K€**

- Travaux bocagers : + 150 K€
- Pose d'une ventilation sur le bâtiment loué à la trésorerie (rue Calmette) : + 41,8 K€
- Eclairage public parking Chaville : + 37,4 K€
- Travaux de rénovation à la piscine de la Tourelle de Plémy : + 26,6 K€
- Divers travaux supplémentaires : + 19,8 K€

### **Immobilisations financières :**

- Prise de participation au capital de la SPLET Armor : - 19K€
- Régularisation de caution locative : + 15K€

### **Opérations d'ordre : + 80 K€**

# Budget 2023 DM2 – budget principal

## Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	1 000 K€	-	-	60 K€	1 060 K€
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	3 692 K€	-	3 692 K€
024	Produits des cessions	100 K€	-	-	-	100 K€
13	Subventions d'investissement	497 K€	1 842 K€	15 K€	495 K€	2 849 K€
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	10 K€	10 K€
27	Autres immobilisations financières	73 K€	-	-	-	73 K€
45	Opérations pour compte de tiers	-	48 K€	-	-	48 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	13 310 K€	2 614 K€	- 2 918 K€	- 2 660 K€	10 346 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	4 700 K€	-	235 K€	20 K€	4 955 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 K€	-	-	-	700 K€
021	Autofinancement complémentaire	280 K€	-	2 868 K€	- 195 K€	2 953 K€
<b>Total</b>		<b>20 660 K€</b>	<b>4 504 K€</b>	<b>3 892 K€</b>	<b>- 2 270 K€</b>	<b>26 786 K€</b>

Les recettes d'investissement diminuent globalement également de 2 570 K€.

# Budget 2023 DM2 – budget principal

Recettes d'investissement

**FCTVA : + 60 K€**

**Subventions d'investissement : + 495 K€ liés à de nouvelles notifications (dont 356 K€ pour le parking Chaville)**

**Opérations d'ordre : + 20 K€**

**Autofinancement : - 195 K€**

**➔ L'équilibre de la DM2 est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt : - 2 960 K€**

3

# Budget annexe transports

# Budget 2023 DM2 – budget annexe transports

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
73	Impôts et taxes	2 350 K€	-	-	2 350 K€
74	Dotations et subventions	1 715 K€	-	73 K€	1 788 K€
75	Autres produits de gestion courante	5 K€	-	4 K€	9 K€
77	Produits exceptionnels	-	197 K€	-	197 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	126 K€	-	126 K€
<b>Total</b>		<b>4 070 K€</b>	<b>323 K€</b>	<b>77 K€</b>	<b>4 470 K€</b>

Les dépenses sont équilibrées grâce à l'obtention de deux recettes :

- Aide de l'État aux AOM pour faire face à l'impact de la crise sanitaire et la hausse des prix de l'énergie (+ 73 K€)
- Augmentation de la compensation 2022 suite à la modification du seuil (9 à 11) pour le calcul du Versement Mobilité (+ 4 K€)

Point de vigilance : incertitude quant au produit 2023 du versement mobilité (pas de modification du produit dans le cadre de cette DM).

# Budget 2023 DM2 – budget annexe transports

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	3 835 K€	323 K€	82 K€	4 240 K€
012	Charges de personnel	100 K€	-	- 5 K€	95 K€
65	Autres charges de gestion courante	115 K€	-	-	115 K€
67	Charges exceptionnelles	5 K€	-	-	5 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	15 K€	-	-	15 K€
<b>Total</b>		<b>4 070 K€</b>	<b>323 K€</b>	<b>77 K€</b>	<b>4 470 K€</b>

Charges à caractère général : + 82 K€. Augmentation des indices de révision pour le calcul de l'actualisation 2023 de la subvention forfaitaire d'exploitation versée au délégataire

Charges de Personnel : - 5 K€. Ajustement.

4

# Budget annexe bâtiments

# Budget 2023 DM2 – budget annexe bâtiments

La décision modificative n°2 prévoit des ajustements concernant les inscriptions des opérations d'ordre :

- Dotations aux amortissements : + 80 K€. Intégrations de nouveaux biens et travaux dans le cadre du travail de qualité comptable
- Reprise de subventions amortissables : + 130 K€, pour les mêmes raisons

L'équilibre est assuré par une modification du montant de l'autofinancement.

5

# Budget annexe déchets ménagers

# Budget 2023 DM2 – budget annexe déchets ménagers

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
70	Produits des services	9 585 K€	-	365 K€	9 950 K€
74	Dotations et subventions	1 500 K€	-	- 130 K€	1 370 K€
75	Autres produits de gestion courante	5 K€	-	-	5 K€
77	Produits exceptionnels	15 K€	-	-	15 K€
78	Reprise sur provisions	60 K€	-	- 30 K€	30 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	65 K€	-	-	65 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	318 K€	-	318 K€
<b>Total</b>		<b>11 230 K€</b>	<b>318 K€</b>	<b>205 K€</b>	<b>11 753 K€</b>

Produits des services : + 365 K€. La revente des matériaux issus du tri sélectif est plus favorable qu'estimée initialement.

Recettes attendues en péréquation : - 130 K€. Les règles de reversements de Kerval liées à la péréquation ont évolué en 2023.

Reprise de provision : - 30 K€. Ajustement de l'inscription au regard de reprise réalisée.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe déchets ménagers

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	6 660 K€	100 K€	250 K€	7 010 K€
012	Charges de personnel	3 175 K€	-	90 K€	3 265 K€
65	Autres charges de gestion courante	80 K€	-	- 15 K€	65 K€
66	Charges financières	40 K€	-	-	40 K€
67	Charges exceptionnelles	30 K€	50 K€	20 K€	100 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	1 165 K€	-	-	1 165 K€
023	Autofinancement complémentaire	80 K€	168 K€	- 140 K€	108 K€
<b>Total</b>		<b>11 230 K€</b>	<b>318 K€</b>	<b>205 K€</b>	<b>11 753 K€</b>

Charges à caractère général : + 100 K€. Augmentation des prestations de collecte sélectif sur la période estivale (+ 40 K€), hausse des coûts d'entretien des BOM (+ 150 K€) et des colonnes aériennes et enterrées (+ 60 K€).

Charges de Personnel : + 90 K€ : Sinistralité importante nécessitant le besoin de faire appel à des intérimaires pour assurer le service.

Autres charges de gestion courante : - 15 K€ (valeurs irrécouvrables inférieures à la prévision)

Charges exceptionnelles : + 20 K€. Corrections de factures antérieures à 2023

Autofinancement complémentaire : - 140 K€.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe déchets ménagers

## Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	70 K€	-	-	-	70 K€
1064	Affectation des plus value de cession	-	-	13 K€	-	13 K€
13	Subventions d'investissement	-	128 K€	-	250 K€	378 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	1 680 K€	-	- 454 K€	- 110 K€	1 116 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	1 165 K€	-	-	-	1 165 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	60 K€	-	-	-	60 K€
021	Autofinancement complémentaire	80 K€	-	168 K€	- 140 K€	108 K€
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	648 K€	-	648 K€
<b>Total</b>		<b>3 055 K€</b>	<b>128 K€</b>	<b>374 K€</b>	<b>-</b>	<b>3 557 K€</b>

Seules les recettes d'investissement sont modifiées, les dépenses d'investissements ne le sont pas.

Subventions d'investissement : + 250 K€. (DETR 2023 pour l'agrandissement et la réhabilitation de la déchetterie de Jugon-les-lacs).

L'autofinancement est diminué : - 140 K€.

L'équilibre est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt : - 110 K€.

6

# Budget annexe eau potable

# Budget 2023 DM2 – budget annexe eau potable

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
70	Produits des services	8 315 K€	-	120 K€	8 435 K€
75	Autres produits de gestion courante	24 K€	-	-	24 K€
76	Produits financiers	1 K€	-	-	1 K€
77	Produits exceptionnels	5 K€	-	-	5 K€
78	Reprise sur provisions	85 K€	- 65 K€	-	20 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	110 K€	-	-	110 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	3 310 K€	-	3 310 K€
<b>Total</b>		<b>8 540 K€</b>	<b>3 245 K€</b>	<b>120 K€</b>	<b>11 905 K€</b>

Produits des services : + 120 K€, correspondant au reversements des surtaxes collectées par les délégataires.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe eau potable

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	4 065 K€	120 K€	120 K€	4 305 K€
012	Charges de personnel	1 460 K€	-	-	1 460 K€
014	Atténuations de produits	1 035 K€	-	-	1 035 K€
65	Autres charges de gestion courante	105 K€	- 50 K€	-	55 K€
66	Charges financières	125 K€	-	-	125 K€
67	Charges exceptionnelles	100 K€	50 K€	-	150 K€
68	Provisions	125 K€	-	-	125 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	1 415 K€	100 K€	-	1 515 K€
023	Autofinancement complémentaire	110 K€	3 025 K€	-	3 135 K€
<b>Total</b>		<b>8 540 K€</b>	<b>3 245 K€</b>	<b>120 K€</b>	<b>11 905 K€</b>

Charges à caractère général : + 120 K€.

- Dépenses supplémentaires : participation pour la préservation ressource en eau (+ 120 K€ versée au SMAP), hausses de la redevance interconnexion 2023 (+ 35 K€), coûts de l'énergie (+ 10 K€), l'entretien des véhicules et engins de chantier (+15 K€).
- Diminution des frais d'études (- 40 K€)

# Budget 2023 DM2 – budget annexe eau potable

## Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	340 K€	63 K€	-	-	403 K€
21	Immobilisations corporelles	170 K€	57 K€	-	50 K€	277 K€
23	Immobilisations en cours	2 805 K€	487 K€	841 K€	- 50 K€	4 083 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	390 K€	-	-	-	390 K€
040	Opérations d'ordre entre section	110 K€	-	-	-	110 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	200 K€	-	-	-	200 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	461 K€	-	461 K€
<b>Total</b>		<b>4 015 K€</b>	<b>607 K€</b>	<b>1 302 K€</b>	<b>-</b>	<b>5 924 K€</b>

Virement de 50 K€ entre deux chapitres.

7

# Budget annexe assainissement

# Budget 2023 DM2 – budget annexe assainissement

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
70	Produits des services	6 620 K€	-	75 K€	6 695 K€
74	Dotations et subventions	10 K€	-	- 10 K€	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	3 K€	3 K€
76	Produits financiers	-	-	1 K€	1 K€
77	Produits exceptionnels	15 K€	-	35 K€	50 K€
78	Reprise sur provisions	70 K€	- 50 K€	- 10 K€	10 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	700 K€	-	-	700 K€
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	1 076 K€	-	1 076 K€
<b>Total</b>		<b>7 415 K€</b>	<b>1 026 K€</b>	<b>95 K€</b>	<b>8 536 K€</b>

Produits des services : + 75 K€ correspondant au reversement des surtaxes des délégataires.

Les autres inscriptions sont des corrections et ajustements.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe assainissement

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
011	Charges à caractère général	2 155 K€	126 K€	327 K€	2 608 K€
012	Charges de personnel	1 910 K€	-	- 280 K€	1 630 K€
65	Autres charges de gestion courante	80 K€	- 40 K€	- 14 K€	26 K€
66	Charges financières	350 K€	-	-	350 K€
67	Charges exceptionnelles	90 K€	50 K€	-	140 K€
68	Provisions	70 K€	-	-	70 K€
042	Opérations d'ordre entre sections	2 615 K€	100 K€	62 K€	2 777 K€
023	Autofinancement complémentaire	145 K€	790 K€	-	935 K€
<b>Total</b>		<b>7 415 K€</b>	<b>1 026 K€</b>	<b>95 K€</b>	<b>8 536 K€</b>

Charges à caractère général : + 327 K€. Des dépenses supplémentaires justifiées par le coût de l'énergie, les surcoûts liés à l'inflation pour l'achat des produits de traitements, les transports et traitement des boues, l'entretien des véhicules, engins de chantier, l'entretien des pompes de relevage.

Charges de Personnel : - 280 K€.

Autres charges de gestion courante : - 14 K€. Valeurs irrécouvrables inférieures à la prévision.

Opérations d'ordre entre sections : + 62 K€. Effet de la mise en place de l'amortissement au prorata temporis.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe assainissement

## Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	670 K€	498 K€	-	-	1 168 K€
21	Immobilisations corporelles	910 K€	142 K€	-	-	1 052 K€
23	Immobilisations en cours	6 410 K€	2 148 K€	-	-	8 558 K€
45	Opérations pour compte de tiers	-	43 K€	-	10 K€	53 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 K€	-	-	-	1 250 K€
040	Opérations d'ordre entre section	700 K€	-	-	-	700 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	350 K€	-	-	-	350 K€
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	2 192 K€	-	2 192 K€
<b>Total</b>		<b>10 290 K€</b>	<b>2 832 K€</b>	<b>2 192 K€</b>	<b>10 K€</b>	<b>15 324 K€</b>

Opérations pour compte de tiers : + 10 K€.

# Budget 2023 DM2 – budget annexe assainissement

## Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023	Reports 2023	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2023	Budget global 2023 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	-	-	0 K€	-	0 K€
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	3 547 K€	-	3 547 K€
1064	Affectation des plus value de cession	-	-	12 K€	-	12 K€
13	Subventions d'investissement	-	1 265 K€	-	2 130 K€	3 395 K€
45	Opérations pour compte de tiers	-	211 K€	-	10 K€	221 K€
16	Emprunts et dettes assimilées	7 180 K€	-	- 902 K€	- 2 192 K€	4 087 K€
040	Opérations d'ordre entre sections	2 615 K€	-	100 K€	62 K€	2 777 K€
041	Opérations d'ordre patrimoniales	350 K€	-	-	-	350 K€
021	Autofinancement complémentaire	145 K€	-	790 K€	-	935 K€
<b>Total</b>		<b>10 290 K€</b>	<b>1 476 K€</b>	<b>3 547 K€</b>	<b>10 K€</b>	<b>15 324 K€</b>

Subventions : + 2 130 K€, correspondant à des notifications reçues après le budget supplémentaire.

Opérations pour compte de tiers : + 10 K€

Dotation aux amortissements : + 62 K€

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt : - 2 192 K€.